

Annnonce LRI Appel à propositions régulier – Cycle budgétaire 2024

L'Initiative de recherche sur la lèpre (LRI) est heureuse d'annoncer l'appel à propositions annuel pour un financement débutant en 2024. LRI finance la recherche axée sur la lèpre - y compris les demandes de recherche combinant la lèpre avec d'autres maladies tropicales négligées (MTN) ou d'autres maladies qui partagent des problèmes communs avec la lèpre.

Critère d'éligibilité:

- Le sujet principal de l'étude doit s'inscrire dans l'un des domaines prioritaires de la recherche sur la lèpre définis par le LRI. (<https://leprosyresearch.org/research/research-priorities>)
- Dans ce cycle budgétaire, la préférence sera accordée aux demandes de recherche relevant de la priorité de recherche « Transmission ». Les propositions peuvent aborder des sujets permettant de mieux comprendre la transmission de la lèpre tels que, mais sans s'y limiter, la recherche sur la mise en œuvre de la PPE, les vaccins prophylactiques ou thérapeutiques, l'épidémiologie génétique, les facteurs de risque de l'hôte pour la sensibilité et la résistance à l'infection, les réservoirs non humains et la transmission zoonotique.
- Les résultats de la recherche doivent être directement applicables aux services de lutte contre la lèpre ou au bien-être des personnes touchées par la lèpre.
- La préférence sera donnée aux propositions émanant ou en étroite collaboration avec des institutions ou organisations de pays endémiques.
- La durée du projet ne doit pas dépasser quatre ans (48 mois).
- Il n'y a pas de plafond budgétaire pour l'appel en cours. À titre indicatif : les projets financés par le LRI au cours des dernières années avaient un budget annuel moyen de 30 000 € (allant de 10 000 € à 75 000 €) – bien que dans des cas exceptionnels, des budgets annuels plus élevés aient été acceptés.

Les chercheurs intéressés à postuler pour un financement par le LRI sont invités à remplir et à soumettre une lettre d'intention (LoI), donnant un aperçu de la recherche envisagée. Les lettres d'intention ne peuvent être soumises qu'en utilisant le portail de demande de subvention LRI - accessible via <https://leprosyresearch.flexigrant.com/>. Le portail en ligne s'ouvrira le **2 décembre 2022**.

Les LoI doivent être soumises au plus tard le **27 janvier 2023 à 23h59 (CET)**, après quoi le portail de candidature sera fermé. Nous vous conseillons fortement de prendre suffisamment de temps pour entrer toutes les données requises dans le système. Seules les candidatures en anglais seront prises en compte.

Les lettres d'intention seront examinées par le Comité de Direction du LRI (SC). Les candidats seront informés du résultat de la lettre d'intention le 14 mars 2023. Si les commentaires du SC sont positifs, les candidats seront invités à soumettre une proposition complète au plus tard le **5 mai 2023**. La décision finale de financement sera communiquée à la mi-décembre 2023.